

## CONVOCAATION

---

Objet : Élections sénatoriales - Conseil municipal du 9 juin 2023.

Madame, Monsieur,

En application des dispositions du décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.

Concernant la commune de Mont de Marsan, tous les élus municipaux sont délégués de droit et 9 suppléants sont à élire (arrêté préfectoral ci-joint). Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut proposer une liste de candidats (complète ou incomplète). Ces candidats doivent avoir la nationalité française, ne pas être privés de leurs droits civiques et être inscrits sur la liste électorale de la commune.

Les listes doivent être déposées auprès du Maire aux date et heure de la séance (admissibles jusqu'à l'ouverture du scrutin).

La déclaration de candidature, rédigée sur papier libre, doit contenir les mentions suivantes (article R. 137 du Code électoral) :

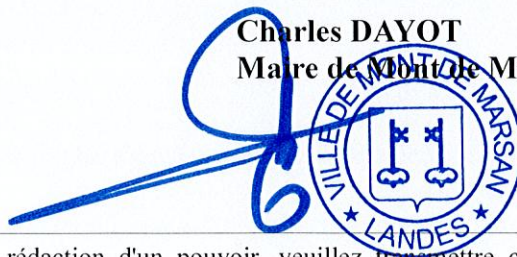
- le titre de la liste présentée,
- les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance, ainsi que l'ordre de présentation des candidats. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Aussi, le conseil municipal de Mont de Marsan se réunira le vendredi 9 juin 2023 à l'Hôtel de Ville à 18h.

Ce conseil municipal traitera également des points objets de la convocation ci-jointe.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Charles DAYOT  
Maire de Mont de Marsan



En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, veuillez transmettre celui-ci à l'adresse suivante:  
[cabinet@montdemarsan.fr](mailto:cabinet@montdemarsan.fr)



## CONVOCATION

---

Objet : Conseil Municipal du 9 juin 2023.

Madame, Monsieur,



La prochaine séance du Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

**Vendredi 9 juin 2023 à 18h00,  
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville  
2 Place du Général Leclerc  
40 000 Mont de Marsan**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

**Charles DAYOT**  
Maire de Mont de Marsan



En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, veuillez transmettre celui-ci à l'adresse suivante: [cabinet@montdemarsan.fr](mailto:cabinet@montdemarsan.fr)



Direction des Affaires Juridiques  
et de la Commande Publique  
Service des Assemblées

## ORDRE DU JOUR

### Conseil Municipal du vendredi 9 juin 2023

- 1. Procès-verbal de la séance du 5 avril 2023.*
- 2. Compte rendu des décisions du Maire.*

#### **I – Action coeur de ville**

3. Campagne de ravalement de façades – Modification du Règlement.
4. Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.
5. Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'impasse Cazaillas.

#### **II – Ressources humaines**

6. Mise à jour du tableau des effectifs.
7. Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
8. Création d'emplois non permanents liée à un besoin saisonnier.
9. Fixation des conditions de recrutement sur l'emploi de technicien au sein du Pôle Technique.

#### **III – Finances**

10. Participation communale aux travaux d'éclairage public et d'éclairage extérieur des terrains de sports.
11. Revalorisation du tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Année 2024.

#### **IV – Vie Locale**

12. Subventions "projets 2023" – Budget principal de la Ville.

## **V – Musée**

*13.* Don d'oeuvres du scupteur Paul Cornet (1892-1977) au Musée Despiau-Wlérick.

*14.* Don d'un ensemble d'œuvres du sculpteur Daniel Bartelletti (1915-1985) du Musée Camille-Claudel de Nogent sur Seine au Musée Despiau-Wlérick de Mont de Marsan.

## **VI – Contrat de ville**

*15.* Avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Mont de Marsan Agglomération.

## **VII – Stationnement**

*16.* Dérogation au droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation dans le cadre du stationnement réglementé.

## **VIII – Aménagement**

*17.* Acquisition d'un terrain dans le cadre de l'initiative départementale « Chacun sa vie, chacun sa réussite » - Modification.

*18.* Désaffectation et déclassement du domaine public communal - Impasse de Dagas à Mont de Marsan.

*19.* Cession d'une parcelle de terrain Impasse Dagas à Mont de Marsan.

*20.* Convention de servitude avec ENEDIS – 1 Impasse du Carboué à Mont de Marsan, parcelle BK1272.

*21.* Acquisition de l'immeuble du 21 rue Saint Jean d'Août dans le cadre de l'opération RHI Fontainebleau.

*22.* Résorption de l'habitat insalubre – Acquisition par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique - Îlot Fontainebleau.

*23.* Cession des gradins démontables du stade André et Guy Boniface.

## **Questions diverses.**